



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
13 septembre 2019
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22
de la Convention, concernant la communication n° 844/2017* ****

Communication présentée par : D. M. (représenté par un conseil, Kirsi Hytinantti)
Au nom de : D. M.
État partie : Finlande
Date de la requête : 6 octobre 2017 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Risque de torture et de mauvais traitements en cas d'expulsion vers l'Afghanistan

Réuni le 26 juillet 2019, le Comité, ayant été informé par le conseil que la Cour administrative suprême de Finlande avait décidé de renvoyer l'affaire devant le Service finlandais de l'immigration pour nouvel examen et que le conseil avait expressément demandé qu'il soit mis fin à l'examen de la requête, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 844/2017, étant entendu que le requérant pourrait lui soumettre une nouvelle communication en cas de nouveau risque d'expulsion du territoire de l'État partie.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-septième session (22 juillet-9 août 2019).

** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón et Sébastien Touzé.

